

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC

Séance du : 30.01.2024

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12

Date de la convocation 23.01.24 Date d'affichage 31.01.24 Objet de la Délibération Versement subvention chaufferie 2024	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier</i> A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / RIOU J. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / PELLEGRIN R. / GRANDJEAN L. / BARDINE L. / BAUDRAND M. Excusés : CHEVAT L. / ROBERT G. / TEILHAS-BALME V.
---	--

Alain BERNARD rappelle aux membres présents que le budget annexe, Chaufferie (service public industriel et commercial) a été créé en 2015. Ce budget doit être financé par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Or, ce service a exigé la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés uniquement pas ces redevances.

- ✓ Vu l'article du CGCT concernant les SPIC, art.L224-1 et 2
- ✓ Vu le caractère public de ce service : cette chaufferie alimente en énergie les locaux publics tels que l'école, la salle polyvalente, la mairie, la salle de réunion.
- ✓ Vu l'insuffisance de Trésorerie sur le budget Chaufferie pour honorer les échéances remboursements d'emprunt
- ✓ Vu la conformité des écritures comptables aux comptes 66111 et 1641,

Le maire propose au Conseil Municipal de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget chaufferie.

Budget	Section	Imputation	Montant
Budget principal	Fonctionnement Dépenses	65736221	50 000.00
Budget Chaufferie	Fonctionnement Recettes	7741	50 000.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- Se prononce favorablement au versement de cette subvention au budget Chaufferie
- Charge le maire à réaliser cette opération
- Inscrit cette dépense au budget Principal Commune et cette recette au budget Chaufferie 2024

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Alain BERNARD
Maire de SAINT LAGER BRESSAC

